

CIDA/UNDP TRUST FUND –FC: D278/SOF-

**REUNION DE TRAVAIL AVEC L'AGENCE CANADIENNE POUR LE
DEVELOPPMENT INTERNATIONAL (ACDI)**

NOTE AU DOSSIER

Ce Jeudi 23 juillet 2009 de 10h à 11h, une séance de travail a eu lieu dans les locaux de l'Ambassade du Canada à l'effet d'examiner les modalités d'utilisation du reliquat de 749325 US\$, provenant d'un financement de l'ACDI qui en 1988, avait accepté de financer l'opération de **Recensement Général de la Population et de l'Habitat** au travers de la mise en place d'un Fonds Fiduciaire dénommé : **CIDA/UNDP Trust Fund (FC : D278/SOF : 50)**.

Le financement total de l'ACDI, d'un montant de 1.811.675 US\$, avait été entériné par un MoU signé en 1988 entre le PNUD et l'ACDI. Conformément aux dispositions de l'article VII du MoU, l'utilisation de ce reliquat par le PNUD pour des activités de support au programme du gouvernement devrait obtenir l'accord de l'ACDI sinon ce reliquat devrait être reversé au Receveur Général du Canada via l'ACDI.

Etant donné le temps écoulé ce reliquat a généré des intérêts à hauteur de US \$ 204.199. Ce qui porte le montant de ce Trust Fund inactif à US\$ 749325.

A cet effet une délégation du PNUD composée de Messieurs Boubou Dramane Camara, Directeur Pays et Laba Touré, Chargé de Programme s'est rendue à l'Ambassade du Canada afin de s'enquérir de la suite qu'elle a réservée à la lettre du PNUD envoyée en Janvier 2009 pour obtenir l'accord de l'ACDI quant à l'utilisation de ce reliquat. La délégation du PNUD s'est entretenue avec M. Ivan Roberts, Directeur Programme du Sénégal ACDI/Sénégal et M. Daouda Diop, Chargé de Programme ACDI.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation du PNUD M. Roberts a expliqué que la réaction tardive de l'ACDI par rapport à la correspondance du PNUD du 19 Janvier 2009 était due à la nécessité de rechercher des informations complémentaires permettant de prendre une décision appropriée.

A l'issue des discussions il a été convenu de ce qui suit :

-L'ACDI ne souhaitant pas que ce montant lui soit reversé, a, marqué son accord pour que ces ressources soient utilisées pour appuyer l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie dans la mise en œuvre du Plan Directeur Statistique.

-Le Représentant de l'ACDI adressera au PNUD une correspondance officielle pour matérialiser cet accord

-Une séance de travail tripartite (ACDI, MEF/ANSD et PNUD) sera organisée au courant de la semaine prochaine afin de convenir des axes d'intervention pour l'utilisation de ces ressources.

-Le PNUD prendra contact avec toutes les parties pour organiser cette rencontre après confirmation officielle de l'accord de l'ACDI

- Le « Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP) sera le cadre d'accueil de ces ressources, l'appui à la mise en place de l'Observatoire des Conditions de vie et de la Pauvreté étant inscrit dans ce cadre de coopération. Par conséquent une révision substantive de ce projet sera opérée.

-Bien que l'appui à l'ANSD soit l'option principale il a été convenu, au cas où la proposition de cette dernière ne pourrait absorber toutes les ressources, d'étudier la possibilité d'appuyer la Cellule d'Appui à la Mise en Œuvre des Projets (CAP) qui bénéficie d'un financement du PNUD et de l'UNFPA pour la promotion de l'Exécution Nationale

Laba Touré
ARR/P